Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

CHANTIER 3 – GT 3 - 22 octobre 2018
« Comment faire évoluer la rémunération des agents publics ? »
- La rémunération au mérite
pour mieux préparer la réforme des retraites -

Lors du groupe de travail « *Comment faire évoluer la rémunération des agents publics* » du 22 octobre, l'administration a présenté, à travers deux scenarios, les orientations du gouvernement en matière de rémunération des agents publics.

Le premier scénario a pour objet de renforcer la rémunération au mérite individuel et collectif en généralisant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) aux corps et emplois qui n'en bénéficient pas encore, en intégrant la NBI dans les régimes indemnitaires et en développant la reconnaissance du mérite individuel et collectif.

Le deuxième scénario repose sur un réaménagement des structures de carrière au bénéfice des éléments de rémunération au mérite individuel et collectif.

En clair, le gouvernement souhaite que l'indemnitaire prenne le pas sur l'indiciaire.

Et comme ce gouvernement n'a peur de rien, il propose de ralentir de manière généralisée, d'un ou plusieurs mois, le passage de chaque échelon afin de dégager des marges de manœuvres à réinjecter dans l'indemnitaire, de 400 M€ par an pour un allongement de deux mois et de 550 M€ pour un allongement de trois mois.

Après PPCR, autofinancé par les agents, qui a rallongé d'au moins deux ans les carrières par la suppression des réductions de temps de service, des avancements au minimum et des bonifications d'ancienneté, le gouvernement, en proposant ces deux scénarios qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, rompt avec le principe de carrière des fonctionnaires pour faciliter la mise en place de sa future réforme des retraites par points.

Par ailleurs, ces orientations valident définitivement le gel du point d'indice au profit de l'indemnitaire.

Pour FO Fonction Publique, ces propositions sont inacceptables et relèvent de la provocation d'un gouvernement dont la seule idéologie est la réduction des dépenses publiques, en ne reconnaissant qu'une qualité à ses fonctionnaires : être une variable d'ajustement du budget de l'Etat.

.../...

FO Fonction Publique continue à revendiquer :

- **Le maintien de la valeur unique du point d'indice pour toute la Fonction Publique dans le cadre de la grille unique**
- **Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 par l'augmentation a minima de 16 % de la valeur du point d'indice**
- **L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation**
- **La pérennisation de la clause de réactualisation de la compensation liée à l'augmentation de la CSG**
- **Une revalorisation importante des gains entre chaque échelon**
- **Une véritable revalorisation de la grille indiciaire**
- **L'intégration de l'ensemble des primes dans le traitement pour le calcul de la pension**
- **La réduction de la durée des échelons**

Fait à PARIS, le 23 octobre 2018